



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 32	Absent(s) excusé(s) : 18	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 35
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du **Lundi 25 septembre 2023**,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-69 :

Versement de subventions - Actions Santé - programmation Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz 2023.

Rapporteur : Monsieur Khalifé KHALIFE

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 approuvant le Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz signé avec l'Agence régionale de santé et les partenaires le 30 juin 2022,
VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,
VU le budget primitif 2023,
CONSIDERANT l'intérêt public des projets proposés en faveur des habitants dans les domaines de la prévention et promotion de la santé,

DECIDE de participer au financement des actions de cohésion sociale pour une dépense totale de 27 656 €, non soumise à la TVA :

Médecins du Monde	Volet Santé de la coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-social des publics en situation de précarité	5 000 €
CMSEA (Centre des Wads)	Développement des compétences psychosociales et promotion de la santé des femmes en chantiers	4 190 €

19 PAP

	d'insertion	
PEP LOR'EST	Prévention et promotion de la santé à l'Espace de vie sociale et prévention santé mentale et parentalité	7 066 €
PEP LOR'EST	Dispositif Répit – Inclusion pour les familles avec enfant porteur de handicap	5 000 €
PEP LOR'EST	Equipe mobile Parentalité « Les 1000 premiers jours » pour soutenir les parents vulnérables	4 000 €
Centre hospitalier de Jury	Projet citoyen de formation des habitants aux Premiers secours en santé mentale (PSSM)	500 €
Association France AVC Lorraine	Groupes de paroles mensuels pour les personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral supervisés par une psychologue et une orthophoniste	750 €
Société Française de la Croix Bleue	Accompagnement des personnes volontaires dans leurs parcours de sevrage alcoolique et leurs familles, en complément et en soutien de la prise en charge médicale et sociale	700 €
Association Club Sanzal	Accompagnement des personnes volontaires dans leurs parcours de sevrage alcoolique et leurs familles, en complément et en soutien de la prise en charge médicale et sociale	450 €

DECIDE que les subventions seront versées en une seule fois dès notification de la délibération.

Les justificatifs suivants :


- rapport d'activité de la structure,
- bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- rapport des commissaires aux comptes,

devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de mise en œuvre de l'action. A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention, le remboursement de celle-ci sera exigé.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

Metz, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance



 Pascal GAUTHIER
 Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
 Pour le Président et par délégation
 La Secrétaire Générale


 Marjorie MAFFERT-PELLAT

Programmation Contrat local de santé 2023

Porteur de projet	Intitulé de l'action	Description	Nombre de bénéficiaires attendus	Budget global	Montant attribué	Montant attribué en N-1
Médecins du Monde	Volet Santé de la coordination locale de l'accompagnement médico-psychosocial des publics en situation de précarité	Projet de coordination et de maillage territorial entre professionnels de santé, du médico-social et du social pour : une prise en charge globale de la personne ; faciliter une démarche de médiation ; faciliter l'autonomie des personnes dans leur parcours santé et leur accès à l'ensemble des droits sociaux. Avec un accueil inconditionnel en centre-ville de Metz	600 à 800 bénéficiaires par an	163 696 euros	5 000 euros	/
CMSEA (Centre des Wads)	Développement des CPS et promotion de la santé des femmes salariées en chantiers d'insertion	Mobiliser les partenaires du secteur de l'insertion socio-professionnelle pour mobiliser un groupe de 24 femmes volontaires pour 10 séances de travail autour des compétences psycho-sociales et de la santé (de septembre 2023 à juin 2024)	femmes en situation de vulnérabilité	8 380 euros	4 190 euros	/
PEP LOR'EST	Prévention et promotion de la santé à l'"Espace de vie sociale et prévention santé mentale et parentalité	Prévention et promotion de la santé : 3 types d'activités sportives dans l'EVS de Borny et 5 cycles d'ateliers prévention en familles (sommeil et nutrition) sur les communes de la métropole. Prévention santé mentale et parentalité : 2 cycles d'ateliers prévention du "burnout parental", entretiens individuels psychologue et ligne d'écoute téléphonique	publics en situation de précarité + familles	21 633 euros	7 066 euros	/
PEP LOR'EST	Dispositif Répét - Inclusion	Objectif "droit au répit" pour les parents avec une inclusion progressive dans la prise en charge de l'enfant et l'accompagnement des parents. Objectif d'inclusion dans les structures de droits communs avec l'accompagnement des parents, la formation des professionnels et l'outillage de ces structures de droits communs (EAJE, associations périscolaires).	familles avec enfants porteur de handicap + professionnels petite enfance et milieu éducatif	100 325 euros	5 000 euros	/
PEP LOR'EST	Equipe Mobile Parentalité "Les 1000 premiers jours" pour soutenir les parents vulnérables	Intervention à la demande des partenaires dans une démarche "d'aller vers" pour un atelier parentalité et un "point information parents" une fois par semaine. Couplé à la mise en place d'un parcours de formation "parentalité et 1000 premiers jours" à destination des professionnels travaillant avec un public en situation de précarité.	familles en situation de précarité + professionnels	38 588 euros	4 000 euros	/
Association France AVC Lorraine	Groupes de paroles mensuels pour les personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral supervisés par une psychologue et une orthophoniste	Animation de deux groupes de parole mensuels pour les personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral, localisé au Pontiffroy et supervisé par une psychologue et une orthophoniste.	100 adhérents	3 050 euros	750 euros	750 euros
Société Française de la Croix Bleue	Accompagnement des personnes volontaires dans leurs parcours de sevrage alcoolique et leurs familles, en complément et en soutien de la prise en charge médicale et sociale	Soutien à la prise en charge médicale et sociale par des permanences, des visites à domicile et des groupes d'écoute et d'entraide à l'échelle de la métropole et environs.	100 personnes	21 732 euros	700 euros	700 euros
Association Club Sanzatl	Accompagnement des personnes volontaires dans leurs parcours de sevrage alcoolique et leurs familles, en complément et en soutien de la prise en charge médicale et sociale	Soutien à la prise en charge médicale et sociale : mise en place d'une cellule de soins (cure ambulatoire), animations hebdomadaires "Jeux de rôles comportementaux et groupe de parole", soutien social et administratif dans les démarches de soins et de réinsertion, permanences, etc.	110 personnes	35 937 euros	450 euros	450 euros
Centre hospitalier de Jury	Formation Premiers Soins en Santé Mentale auprès des habitants	Faire évoluer positivement les représentations sur la santé mentale des habitants participant à la session de formation PSM et constituer une sentinelle de citoyens vivant ou intervenant dans les quartiers populaires en capacité d'apporter une première écoute et d'encourager les personnes en difficulté de santé mentale à demander l'aide de professionnels. In fine, l'objectif est de développer dans le cadre du Conseil local de santé mentale un réseau de secouristes formés.	16 personnes	1 341 euros	500 euros	/

Résumé de l'acte
057-200039865-20230925-2023-09-DB69-DE

Numéro de l'acte : 2023-09-DB69
Date de décision : lundi 25 septembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement de subventions - Actions Santé - programmation Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz 2023
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/09/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230925-2023-09-DB69-DE
Document principal : 99_DE-69.pdf

Historique :

28/09/23 16:18	En cours de création	
28/09/23 16:19	En préparation	Catherine DELLES
28/09/23 17:53	Reçu	Catherine DELLES
28/09/23 17:54	En cours de transmission	
28/09/23 17:56	Transmis en Préfecture	
28/09/23 18:00	Accusé de réception reçu.	